

## QUESTIONS REPONSES ASSURANCE N° 10

-----

### Question :

**Je viens de renouveler ma licence FFRS et nous avons discuté des couvertures de l'assurance fédérale.**

**Jusqu'à présent la licence nous assurait pour les activités au sein d'un club affilié ET les activités faites à titre individuel.**

**Un responsable m'a dit que la couverture individuelle n'existait plus depuis l'an dernier. Qu'en est-il exactement ?**

### Réponse :

**Il n'y a rien de changé au niveau de l'assurance.**

**Un (e) adhérent (e) à un club affilié à la FFRS est toujours assuré (e) pour les activités pratiquées au sein du club et pour celles pratiquées à titre individuel.**